

*Avec le prélèvement automatique,
vos règlements en toute tranquillité.*

Pour simplifier vos démarches administratives, la Mairie propose de prélever sur votre compte bancaire, le montant des factures relatives à la restauration scolaire.

Le prélèvement automatique est en effet un moyen de paiement :

Sûr : vous n'avez plus à déposer vos paiements en mairie, vous êtes sûr de payer dans les délais demandés, même lorsque vous êtes absent.

Simple : les factures vous sont adressées via le portail famille, vous connaissez la date et le montant exact du prélèvement.

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement est automatiquement reconduit.

Souple : vous changez de compte ou d'agence bancaire ou postale : vous prévenez la Mairie, vous établissez une nouvelle autorisation de prélèvement et vous fournissez un nouveau RIB.

Vous souhaitez renoncer à votre contrat de prélèvement : adressez une simple lettre à la Mairie un mois avant la prochaine échéance.

Comment faire ?

Il vous suffit, au moment des inscriptions scolaires, ou à tout autre moment, de déposer en Mairie l'autorisation de prélèvement automatique complétée et signée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Pour les familles ayant déjà souscrit au prélèvement lors de la rentrée 2024 et qui souhaitent conserver ce mode de règlement, il n'est pas nécessaire de nous transmettre les éléments à nouveau (sauf en cas de changement de RIB).

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

Nom, prénom et adresse du débiteur	Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

COMPTE A DEBITER				Nom et adresse du créancier
Codes		N° du compte	Clé	
Etabliss.	Guichet		RIB	

Date : Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 01/04/89 de la Commission informatique et libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° identifiant créancier SEPA
FR70ZZZ570468

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom, prénom et adresse du débiteur	Nom et adresse du créancier

COMPTE A DEBITER				Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter
Codes		N° du compte	Clé	
Etabliss.	Guichet		RIB	

Date : Signature :

Renvoyer les 2 parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).